Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260427-2026_29-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12 - Votants : 15
Date de convocation : 21 Avril 2026
L'an deux mil vingt-six, le Vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, M.BOUVET Rémy, Mme FIQUET Isabelle, M. LEFEUVRE Aymeric, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M.BABEY Pierre-Olivier, Mme VERGER Laurence, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura

Absents excusés : Mme BERGER Mathilde a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M VAN HEEMS Fréderic a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal, M.JACQUEMONT Mickaël a donné pouvoir à M.PERDRIEL Erik.

Secrétaire de séance : M. Rémy BOUVET

DELIBERATION N°2026-29

FINANCES LOCALES

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PORT

Vu la délibération 2026-28 du 27 Avril 2026 approuvant le Financier Unique Port 2025 et présentant les résultats de fonctionnement et d'investissement reportés dans le tableau ci-dessous,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, BIANCO Pascal,

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	**3 625.57**
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B	**6 584.79**
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 affecter A+B	**10 210.36**

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) : Excédent (C)	**75 197.69**

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260427-2026_29-DE

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	**0**

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	**10 210.36**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'année 2025.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal BIANCO

